L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 JUILLET 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
SEULS PROPRIÉTAIRES;
G. F. WEISSE. S. DUPOUR
E. DUVERGER. S. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 26 JUILLET.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 36 cents pour les six numéros du papier aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co.—A leur magasin d'encan : 100 balles marchandises sèches et une facture pantalons à vis-à-vis.

Par Tourne & Thomas.—A 11 heures, au magasin, No 6, rue de Chartres, deux machines à vapeur.

LA PAIX.

La nouvelle de la conclusion d'un armistice entre les armées belligérantes en Italie a été promptement suivie d'une nouvelle plus importante encore, celle du rétablissement de la paix entre l'Autriche et les alliés. Un armistice a été signé le 7 juillet, et la déposition de Napoléon III à l'impératrice, lui annonçant la paix, est datée du 11. Les préliminaires étaient donc arrêtés avant la signature de l'armistice, et en son sein créant mutuellement à une suspension d'hostilités, les deux empereurs étaient déjà d'accord sur les points essentiels de la convention qu'ils ont signée quatre jours plus tard.

Quels sont les termes de la paix ? Si la dépêche que nous publions aujourd'hui est exacte, nous craignons que le désappointement ne soit très grand en Europe comme en Amérique. L'Empereur Napoléon ayant solennellement déclaré qu'il n'allait en Italie que pour l'affranchir du joug autrichien et que la Péninsule serait libre depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, le monde entier attendait l'accomplissement de cette parole. Les victoires de Montebello, de Magenta, de Marignan et de Solferino ne laissaient d'autre but à cette lutte héroïque que la réalisation du programme impérial.

Et voici que nous annonce la dépêche ? Que la Lombardie a été cédée à l'empereur des Français qui, à son tour, l'a transférée au roi de Sardaigne. Nous comprenons que l'empereur François-Joseph n'ait pas voulu traiter directement avec le roi de Sardaigne qu'il déteste cordialement et qu'il a attiré à la guerre avec la France. Mais ce que nous ne comprenons pas du tout, c'est que la Vénétie reste comme par le passé en la possession des Autrichiens.

Cela, nous semble, est une perte de cette Italie qui devait être libre jusqu'à l'Adriatique. Il est vrai que la Vénétie, selon la dépêche, fera partie intégrante de la Confédération Italienne ? Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'y aura, comme en Allemagne, une sorte de Congrès ou de Diète, où tous les états italiens enverront des représentants ? Fort bien mais ce Congrès ou cette Diète se occupera naturellement que des intérêts généraux et devra rester étranger aux questions d'administration intérieure.

Si nous ne nous méprenons pas sur le sens véritable de la dépêche, il est douteux que les populations de la Vénétie, qui attendaient avec anxiété et une impatience leur affranchissement, applaudissent à un traité qui les maintient sous la domination de leurs oppresseurs, et nous ne serons pas étonnés que, éclatant tout d'abord à leur désespoir, elles ne se soulèvassent contre leurs maîtres.

Pourquoi, en effet, n'a-t-on pas affranchi la Lombardie d'une façon aussi franche que l'avait promis l'Empereur ? Pourquoi la promesse de la liberté n'a-t-elle pas été remplie ? Pourquoi la défrance au lieu d'être partielle, n'a-t-elle pas été générale ? Pourquoi, en un mot, les Autrichiens qui devaient être repoussés de toute l'Italie, restent-ils maîtres d'une partie de l'Italie ?

Voilà ce que l'on se demande, mais ce à quoi il n'est pas aisé de répondre. On se pourra se rendre compte du véritable état des choses que lorsque des nouvelles moins incomplètes et moins vagues nous seront parvenues.

Revue européenne.

Nous avons reçu hier nos journaux européens jusqu'au 5 juillet pour le continent et jusqu'au 7 pour l'Angleterre.

A Paris, le courant pacifique continuait à dominer ; l'on n'y émeut fort, dit le *Nord*, des démonstrations de la Bavière et de la Saxe, parce qu'on est persuadé que les puissances allemandes ne risqueront pas d'engager avec la France une guerre qui, en tout cas, ne resterait pas circonscrite en Allemagne, mais en Italie, car elle viendrait trop tard. Rien n'avait encore transpiré sur les résultats des pourparlers qui se pourraient activement entre les cabinets, en vue de préparer les bases de la réorganisation future de la Péninsule.

On s'attendait en France à l'armistice qui a été conclu le 7 juillet en Italie. Voici que le *Constitutionnel* dans une lettre écrite de Paris, le 2 courant :

Le bruit a été répandu que les fréquentes conférences à Villafranca et le comte de Rechberg et le baron de Werther avaient pour but le règlement d'un prochain armistice entre les parties belligérantes. Aucune information digne de confiance ne vient confirmer ce bruit. L'autriche espère encore prolonger la lutte dans ses forteresses, et, en la prolongeant, déterminer l'Allemagne à tenter une puissante diversion. Quant à la Prusse, elle est dans une violent article du 26 juin, se fait l'écho des passions qui poussent l'Autriche à une résistance désespérée et jusqu'au dernier sang, selon le langage de la feuille allemande. Les lettres de Francfort assurent que les conférences entre plénipotentiaires militaires des deux corps de l'armée allemande ont été closes le 24 juin, à Berlin.

Malgré tous ces préparatifs militaires sur le Rhin, je vous ai communiqué, la confiance exprimée, dans de hautes sphères politiques, sur un prochain rétablissement de la paix. M. Eugène Forcade, qui rédige en même temps la chronique politique de la *Revue des Deux Mondes* et de la *Semaine financière*, manifeste dans cette dernière feuille la même confiance :

"Les armements de la Prusse, dit-il, ne sont évidemment que des mesures de précaution inspirées par l'état de l'Europe et la situation de l'opinion en Allemagne. Ils sont sans doute l'avant-coureur d'une médiation prochaine par la Prusse. Une médiation de cette nature aurait pour la France un caractère sérieux. Le but n'en peut être que de ménager par une issue honorable la résignation de l'Autriche à des sacrifices indispensables. Il est effet, la Prusse ne songe en aucun cas à s'unir avec l'Italie à la guerre nationale de la nation autrichienne. Avant de présenter un projet de médiation à la France, le Prusse est obligée de le communiquer aux deux autres puissances allemandes, l'Autriche et l'Angleterre. Il ne nous arrivera qu'après avoir passé par cette double épreuve. Or, la Russie est favorable à la politique dont elle a pris l'initiative le 9 mars, et l'Angleterre, elle, quant à l'Angleterre, elle maintenant à sa tête un ministère dont les principaux membres sont notoirement les plus zélés partisans de l'indépendance de l'Italie et de la liberté italiennes que nous soutenons nous-mêmes. La Russie et l'Angleterre ne peuvent donc manquer, par conséquent, le projet de médiation de la Prusse dans les termes acceptables où pour où la médiation poursuivre ne produira, il sera donc permis d'y voir le commencement de la négociation qui nous acheminera vers la paix.

Le gouvernement français persiste dans le système nouveau qu'il a adopté à l'égard de la presse ; s'il donne des avertissements aux journaux qui attaquent les bases de la constitution impériale, il se contente d'adresser des rectifications, sous forme de communiqué, à ceux qui se laissent aller à des écarts de polémique de nature à entraver l'action du gouvernement, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Voici, d'après le *Morning Post*, la Note qui a été envoyée, le 15 juin, par ordre du Pape, et par ses soins du cardinal Antonelli, à tous les représentants étrangers accrédités près la cour de Rome, après les premiers troubles qui ont éclaté dans les Etats du Pape :

"Un sait maintenant, après la rébellion que a eu lieu dans l'Etat romain de 4 Trente-et-sont les intrigues qui, pendant quelque temps, avaient agité Bologne, et un club révolutionnaire s'était occupé à préparer un mouvement connu de l'étranger et inspiré par l'influence étrangère.

"Au départ des troupes autrichiennes, de part qui eut lieu dans la nuit du 13, une bande s'occupa de proclamer la confédération. Les premiers signaux consistaient en des cris séditieux, l'insurrection du peuple en armes, le déploiement de drapeaux et de cocardes tricolores.

"La foule s'assemblait devant le palais du légat et arracha les armes pontificales et de pût de la désapprobation des gens honorables dont la voix fut étouffée par les cris des factieux.

"Au milieu de ce tumulte populaire, une députation, choisie au nom du peuple de Bologne, parmi les principaux rebelles, déclara audacieusement à Son Eminence le cardinal légat qu'il avait été décidé de proclamer la déchéance du pouvoir temporel du pape, et qu'il avait été chargé de conférer la dictature au roi Victor-Emmanuel et de proclamer partout la guerre de l'indépendance.

"L'autorité pontificale se trouvant ainsi outragée, le légat protesta solennellement, en présence de ceux qui l'entouraient, contre de telles actes de violence, et se retira à Ferrare, après avoir protesté une seconde fois par écrit.

"Cet exemple de félonie a été bientôt suivi et presque de la même manière, par Ravenne et par les provinces, comme aussi par Pérouse, en conséquence des intrigues et des contagions d'autres personnes connues.

"Ces individus n'ont pas eu été devant eux des moyens les plus artificieux et en même temps les plus effrontés pour engager personnellement d'autres provinces, avec l'idée de l'indépendance dérangière, à s'adjuger également, malgré tous les efforts faits par le gouvernement pour arrêter le torrent avec concours des troupes qui sont restées fidèles."

De tels événements se passant sous les yeux et à l'horreur de tout le monde, ne pouvaient que remplir d'amertume le cœur paternel de Sa Sainteté qui a vu avec quels moyens frauduleux et artificieux on a cherché à détacher de son autorité et de son gouvernement légitime quelques provinces qui ont été l'objet spécial de ses plus grande et de sa plus tendre bienveillance.

"Forcé, toutefois, par ses devoirs de conscience et en vertu de ses sermens solennels, de garder le dépôt sacré du patrimoine de l'Eglise qui a été confié à ses soins, et de se transmettre intégralement à ses successeurs, le Saint Père, tout en donnant l'ordre au cardinal secrétaire d'Etat susnommé de porter à la connaissance de Votre Excellence les actes de rébellion qui ont été commis dans une partie de ses Etats au préjudice de son autorité et de son indépendance souveraines reconnues par toutes les puissances de l'Europe, l'a aussi chargé de déclarer qu'il ne peut reconnaître aucun acte ni aucune mesure du gouvernement illégitime qui y a été établi, et il fait appel, pour ce qui aux termes de justice du gouvernement que vous avez l'honneur de représenter.

"Sa Sainteté se réserve de prendre les mesures nécessaires pour maintenir, partout où, par tous les moyens que la Providence lui a confiés, les droits sacrés et inviolables du Saint-Siége.

"En attendant, le soussigné a le plaisir d'assurer Votre Excellence de sa considération la plus distinguée.

"ANTONELLI."

Dépêches télégraphiques

Transmises à l'Abeille.

Suite des nouvelles par le North Briton

Constitution de la Paix—Dépêche de Napoléon à l'impératrice—Reconstitution de l'Italie—La Lombardie annexée au Piémont—La Vénétie conservée par l'Autriche—Les deux empereurs à Villa Franca—Bulletin de Napoléon—Version autrichienne de *Parmistice*—Kossuth et la Hongrie—Opinion de la presse anglaise—Effets des nouvelles sur le marché monétaire, &c.

Londres, 13 juillet—Voici une copie de la dépêche transmise de Valleggio, le 11 juillet, par Napoléon III à l'impératrice :

"Un traité de paix entre l'empereur d'Autriche et moi a été signé sur les bases suivantes. La Confédération italienne sera placée sous la présidence honoraire du pape. L'empereur d'Autriche cède à la Vénétie, mais il conserve la forteresse de Peschiera. Les deux empereurs garantissent à Modène et à Florence la rentrée de leurs souverains